

COMMUNE DE SAINT MARD DE RENO
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 AOUT 2014

Date de la convocation: 29 juillet 2014

L'an deux mil quatorze, le vingt-neuf juillet à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de SAINT MARD DE RENO, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Anne-Marie GUERIN, Maire.

Présents: Mme GUERIN, Maire, Mrs AMPE et COQUEREL Adjoint.

Mmes et Ms, MARIETTE, CHARTIER, DELESTANG, CHAILLOU, GAUTIER-DESVAUX, de LOPPINOT.

Absent excusé : M ZUNINO qui a donné pouvoir à Mme GUÉRIN.

Mme LAUNAY

Madame MARIETTE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Madame le Maire ouvre la séance, elle remercie les Membres présents, fait part des excuses des absents, donne lecture du procès-verbal de la précédente réunion aucune observation n'étant formulée, le précédent compte rendu est adopté à l'unanimité, et, on passe à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR :

- *Devenir de la boulangerie ;*
- *Participation aux cantines année 2014/2015*
- *Informations et questions diverses.*

DEVENIR DE LA BOULANGERIE :

Madame le Maire donne lecture du courrier de M. CHAPLAIN proposant à la Commune de racheter les murs de la boulangerie au prix de 50 000 € et son matériel professionnel au prix de 15 000 €. Monsieur CHAPLAIN, présent, explique que vu sa situation personnelle, il cesse son activité le 31/08/2014 et souhaite permettre à la Commune d'installer un nouveau boulanger.

Considérant :

- L'importance de maintenir le commerce dans le village pour garder le lien social et le service de proximité.
- L'estimation des services des domaines sur la base de 35 000 € et le montant des travaux à envisager pour une mise aux normes
- L'avis de Monsieur le Receveur sur le risque financier. Pour ce faire la Commune doit avoir recours à l'emprunt ce qui nécessitera obligatoirement une augmentation du taux des impôts.
- La situation économique, l'expérience des communes voisines et la proximité des grandes surfaces.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

- **NE PEUX SE PRONONCER** sur cette première offre

PARTICIPATIONS AUX CANTINES SCOLAIRE PRIMAIRES ET MATERNELLES DU PERIMETRE DE LA CDC DU BASSIN DE MORTAGNE :

DELIBERATION N° 2014-042

La Commune participe à la prise en charge des repas pris par les élèves de Saint Mard de Réno dans les cantines des écoles maternelles et primaires publiques gérées par la commune de Mortagne au Perche (délibérations du 17/09/2003 et 16/10/2003) pour la différence entre le tarif habitant de Mortagne et le tarif hors commune. Cette participation pour l'année scolaire

2014/2015, est de **1,51 €** pour les primaires et **1,56 €** pour les maternelles.

Par délibération du 29 juillet 2010, le conseil municipal avait décidé de participer à tous les repas pris par les élèves habitants Saint Mard de Réno, dans les cantines de toutes les écoles maternelles et primaires du territoire de la Communauté de Communes du Bassin de Mortagne au Perche. Il avait fixé le montant de la participation par repas commun à tous les établissements scolaires de la CDC, basé sur le résultat de la formule appliquée par la Commune de Mortagne au Perche. Le Conseil précisait que cette participation devait être déduite directement des factures de cantine des enfants concernés et avait décidé de revoir annuellement cette délibération.

Après délibération, le Conseil Municipal :

➤ **DECIDE** de participer à tous les repas pris par les élèves habitants Saint Mard de Réno, dans les cantines de toutes les écoles maternelles et primaires du territoire de la Communauté de Communes du Bassin de Mortagne au Perche.

- **DIT** que le montant de la participation par repas sera commun à tous les établissements scolaires de la CDC, basé sur le résultat de la formule appliquée par la Commune de Mortagne au Perche, soit pour l'année scolaire 2014/2015 : **1,51 €** pour les primaires et **1,56 €** pour les maternelles.

➤ **DIT** que cette participation devra être déduite directement des factures de cantine des enfants concernés.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

- **Intempéries du samedi 02/08/2014** : Dans un premier temps, ces intempéries étaient exceptionnelles.
 - **Chemin de la Poitraillère** : Madame le Maire s'est rendue sur les lieux et fait part au Conseil Municipal des conseils du directeur de l'entreprise ZUNINO. L'entreprise se propose d'organiser les écoulements venant de la forêt et du champ riverain de l'ancienne décharge par le creusement d'un puisard sur le terrain communal. Il propose également de recréer l'entrée du fossé de la route départementale au lieu-dit « Les Sablons ».
 - **Rue de Mortagne, Bourg** : Le Conseil Municipal constate qu'il n'y a pas de solution dans l'immédiat, ces pluies violentes sont quand même très rares, et des travaux avaient déjà été réalisés par le rehaussement des trottoirs.
 - **Chemin du Pontchartrain** : Après accord des propriétaires, l'entreprise ZUNINO terminera le chantier commencé sur le fossé.
- **Enfouissement des réseaux secteur Beauvilliers**: les travaux seront effectués au cours du 2^{ème} semestre 2014.
- **Réseau internet et téléphone portable** : Des zones blanches existent sur le territoire communal. Une réclamation sera déposée au Conseil Général.
- **PLUI** : Madame le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de la consultation des Communes sur le zonage du PLUI.
A cet effet, un plan format A0 établi sur l'ensemble de la commune et un autre au format A3 sur le bourg sont soumis aux conseillers afin de parcourir l'ensemble du territoire communal. Ces plans sont accompagnés d'un guide de lecture.
Ce point n'étant pas à l'ordre du jour, il sera revu ultérieurement et le Conseil Municipal souhaitant la présence de Monsieur Rochelle (CDC du Bassin de Mortagne au Perche). Madame le Maire se charge de le contacter à cet effet.

- **COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS** : La Direction Départementale des Finances Publiques de l'Orne a nommé les Commissaires suivants par arrêté du 24/06/2014 :

COMMISSAIRES TITULAIRES

EVRARD Yvette
LAUNAY Sandrine
CHAILLOU Michel
BRUNET Jacky
ZUNINO Jean-Pierre

COQUEREL Daniel (hors commune)

COMMISSAIRES SUPPLEANTS

DELESTANG Patrick
JOUSSELIN Éric
VAUDRON Marie-Odile
ROLLAND Bruno
REBULET Maurice

HOUETT Jacqueline (hors commune)

- **ENTRETIEN DES CHEMINS RURAUX** : Les chemins ruraux de Beauvilliers au Pont Chartrain et de la Bermerie doivent être broyés. Une réclamation a été faite sur ces chemins, et le conseil municipal va procéder à leur broyage.
- **HAIES BORDANT LES FOSSES D'ÉVACUATION DES EAUX PLUVIALES** : Le devis demandé à ACI Développement pour abattre les dites haies n'est pas retenu par le conseil municipal. L'entreprise DESCHOOLMESTER a été contactée pour élaguer à ciel ouvert les arbres.

L'ordre étant épuisé, la séance est levée à 23 h 15.